

# REGLEMENT INTERIEUR

## PREAMBULE

L'élève doit avoir en permanence le présent **carnet de liaison**. Il est l'outil de communication entre l'établissement et les parents d'élèves.

### 1 - PONCTUALITE

Parce qu'elle est une condition essentielle de la réussite, la présence effective des élèves à l'ensemble des cours inscrits à l'emploi du temps est une obligation.

Les parents doivent donc veiller à l'assiduité de leurs enfants. Toute absence doit être justifiée.

**Les horaires des cours sont :**

● **Maternelle**

Matinée : **8 h 00 à 11 h 30**      Après-midi : **15 h 00 à 16 h 30**

● **Primaire**

Matinée : **8 h 00 à 12 h 00**      Après-midi : **14h 00 à 16 h 30**

**NB** : La surveillance des élèves est assurée **15 minutes** après la fin des cours.

L'école ne peut être, en aucun cas, responsable des élèves en dehors de ces horaires.

### 2 - TENUE VESTIMENTAIRE

**Tenue des cours :**

- 2 complets de l'uniforme de l'école. (*disponible à l'école*)
- 1 paire de chaussures fermées.

**Tenue de sortie :** Obligatoire le lundi et lors des cérémonies.  
(*disponible à l'école*)

### **3 - LES INTERDITS**

Il est strictement interdit :

- De quitter la classe sans l'avis de l'enseignant.
- De jouer dans les salles de classe.
- De manger en classe.
- D'apporter les objets tels que les couteaux, les allumettes, les pétards, les téléphones portables, les jeux électroniques...
- De lancer et jeter des bouts de papier.

### **4 - DEGRADATION DU MATERIEL**

Les élèves prendront soin du matériel mis à leur disposition et ne se livreront à aucune dégradation.

Pour toute dégradation, les frais de réparation seront à la charge des parents.

### **5 - RELATION PARENTS - ENFANTS - DIRECTION**

Les parents peuvent rencontrer les enseignants pour discuter des progrès, des difficultés et des suggestions au sujet du rendement et du comportement de leurs enfants.

- Le dialogue entre les différents partenaires repose sur une écoute et un respect mutuel.
- Les rencontres entre enseignants et parents sont soumises à une demande ou sur invitation.
- L'horaire la plus appropriée de ces rencontres est à discuter avec l'enseignant.
- Pour une bonne collaboration, il est conseillé aux parents de s'abstenir de rendre visite aux heures de cours.

- Pendant les échanges, l'enseignant instaure un climat de confiance et garantit une totale discrétion.
- Les parents se garderont de s'ingérer dans la pédagogie, de même que la répartition des élèves dans les différentes classes.
- Il est strictement interdit aux parents de confier leurs enfants aux enseignants entre 12h et 14h15mn.
- Tous ceux qui ne sont pas inscrits à la cantine doivent rentrer à la maison.

## **6 - CELEBRATION DES ANNIVERSAIRES**

- Élèves du primaire : le vendredi qui suit la date d'anniversaire
- Élève de la maternelle : le jour même de l'anniversaire

## **7 - INSCRIPTION**

Un certificat de vaccination à jour obligatoire pour toute inscription à la maternelle.

## **8 - SCOLARITÉ**

La scolarité est payable au plus tard le 05 du mois ; à défaut, l'élève ne sera pas admis en classe. La dernière échéance est prévue le 05 février de l'année scolaire.

Tout versement effectué n'est pas remboursable.

En cas de radiation ou de départ (volontaire ou involontaire), la scolarité reste toujours due dans sa totalité.

En cas d'interruption en cours d'année pour motif de santé ou autre, et si l'élève veut trouver sa place dans l'établissement, il ne peut être demandé aucun abattement de tarif, la scolarité restant toujours due dans sa totalité.

Toute absence liée au non - paiement de la scolarité est une absence non justifiée.